

Département du Tarn  
Arrondissement :  
CASTRES  
MAIRIE de VABRE  
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la **COMMUNE DE VABRE**

Séance du 02 juillet 2024

Date de la convocation: 26/06/2024  
*L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre*

Membres en exercice :

14

Présents : 13

Représentés : 0

Votants : 13

**Présents :** Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Absents excusés :** Michel CALS

**Secrétaire de séance :** Michel PERALES

**N° DE 2024 069**

**Objet : Organisation de l'enquête de recensement de la population - Désignation du Coordonnateur**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Madame Marie WILTORD RIBOULET, adjointe au Maire, et qui aura comme appui : Mme Katia SIGUIER.

Le coordonnateur communal bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

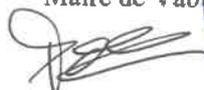
Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Madame Françoise Pons**

Madame PONS Françoise

Maire de Vabre (Tarn)

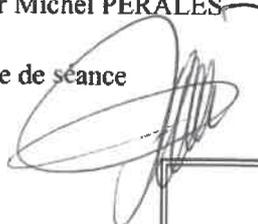


Maire de VABRE



Monsieur Michel PERALES

Secrétaire de séance



AGEDI  
Dépôt Castres

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 04/07/2024  
081-218103059-20240702-DE\_2024\_069-DE